

2) CONTRACTUALISATION DÉPARTEMENTALE 2018

Sur le rapport de Maryse TORT, Adjointe au Maire déléguée aux finances

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Bédarrides procède à l'extension de l'école maternelle. Les marchés ont été attribués. Un plan de financement peut donc être établi. L'ensemble des travaux s'élève à 492 225,73 € HT, soit 590 670,87 € TTC.

Ce projet a fait l'objet d'un financement départemental au travers du Contrat de Transition 2017.

La Commune de Bédarrides sollicite une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse (CD 84), au titre du Contrat de Transition 2018.

Le nouveau plan de financement de cette opération s'établirait donc comme suit :

- Conseil Départemental de Vaucluse (CD 84), pour la contractualisation 2017, à hauteur de 14,65% des frais envisagés (soit une subvention de 72 108,00 € HT)
- Conseil Départemental de Vaucluse (CD 84), pour la contractualisation 2018, à hauteur de 14,65% des frais envisagés (soit une subvention de 72 108,00 € HT)
- Commune de Bédarrides, à hauteur de 70,70 % des frais envisagés, (soit 348 009,73€ HT)

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention d'un montant de 72 108,00 € HT auprès du Conseil Départemental de Vaucluse, au titre du Contrat de Transition 2018.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

3) DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2018

Sur le rapport de Maryse TORT, Adjointe au Maire déléguée aux finances

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le budget primitif 2018 a été voté le 11 avril dernier par le Conseil Municipal. Or, ce document budgétaire est un acte de prévision et il peut donc être modifié pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année.

C'est ainsi qu'il est proposé d'apporter la modification détaillée dans le tableau joint en annexe

Pour : 19

Contre : 3

JP GRANGET, R AUDIBERT, JL SANCHEZ

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

4) RÉFORME D'UN VÉHICULE COMMUNAL ET CESSION À TITRE ONÉREUX

Rapporteur : Didier DANIEL, Conseiller Municipal délégué à la sécurité

M. le Maire indique aux élus que le véhicule FIAT SEDICI, immatriculé 1815-YR-84 qui était affecté à la police municipale est désormais diagnostiqué hors d'usage et comme étant économiquement irréparable, compte-tenu des frais à engager par rapport à l'état d'usure générale et à la valeur vénale du bien. En conséquence et afin de procéder aux écritures comptables nécessaires, il est proposé au Conseil de prononcer la réforme de ce bien, afin de le sortir de l'inventaire communal.

Dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la PM, M. le Maire sollicite également l'autorisation du conseil pour procéder à sa cession à titre onéreux auprès du concessionnaire qui en assurera la reprise.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

5) ASB FOOTBALL – ACOMPTE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Sur le rapport de Daniel BOCCABELLA, Conseiller Municipal, délégué au sport

Monsieur le Maire indique aux élus que, pour disposer de la trésorerie nécessaire au bon déroulement de ses actions, l'association de l'ASB Football a fait parvenir une demande de subvention qui mérite d'être examinée dès avant le vote du budget en mars prochain.

En effet, la municipalité souhaite soutenir comme il se doit cette association qui participe à la vie sportive du village, en lui allouant une subvention d'un montant de 2 500 € (deux mille cinq cent euros). Monsieur le Maire précise que cette somme sera déduite de la subvention de fonctionnement de l'année 2019.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

6) SPORT PLUS BÉDARRIDES – ACOMPTE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Sur le rapport de Daniel BOCCABELLA, Conseiller Municipal, délégué au sport

Monsieur le Maire indique aux élus que, pour disposer de la trésorerie nécessaire au bon déroulement de ses actions, l'association Sport Plus Bédarrides a fait parvenir une demande de subvention qui mérite d'être examinée dès avant le vote du budget en mars prochain.

En effet, la municipalité souhaite soutenir comme il se doit cette association qui participe à la vie sportive du village, en lui allouant une subvention d'un montant de 400 € (quatre cent euros). Monsieur le Maire précise que cette somme sera déduite de la subvention de fonctionnement de l'année 2019.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

7) MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur le rapport de Christian TORT, Maire de Bédarrides

Monsieur le Maire rappelle aux élus que dans le cadre des évolutions de carrière des agents en fonction ou pour répondre aux besoins des services, il convient de transformer des postes existants pour permettre aux agents qui remplissent les conditions statutaires pour cela, d'être recrutés ou d'avancer dans leur carrière. Il est donc proposé les modifications suivantes :

✓ *Suppression d'un emploi de rédacteur territorial, titulaire à temps complet (mutation externe) ;*

Le CT ne s'étant pas prononcé sur cette ligne celle-ci doit être supprimée. Le reste est inchangé.

✓ *Création d'un emploi de technicien territorial, titulaire à temps complet (promotion interne) ;*

✓ *Création de deux emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe territorial, titulaire à temps complet (avancement de grade) ;*

✓ *Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe territorial, titulaire à temps complet (mutation externe) ;*

✓ *Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe territorial, titulaire à temps complet (avancement de grade) ;*

✓ *Création d'un emploi d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (ATSEM), titulaire à temps complet (avancement de grade) ;*

Il est précisé que les emplois rendus vacants par les promotions de grade envisagées ce jour feront l'objet d'une suppression lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité technique paritaire compétent.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 2

R AUDIBERT, JL SANCHEZ

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

8) **TRANSFERT À LA CCSC DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET DES ESPACES VERTS MUNICIPAUX DE LA ZAC DES GARRIGUES**

Sur le rapport de Christian TORT, Maire de Bédarrides

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, dans ses statuts, la CCSC définit dans ses compétences facultatives, la compétence "Espaces verts autres que ceux liés à la voirie" ainsi que suit : « Entretien de tous les espaces verts et espaces publics extérieurs ».

Il rappelle également la délibération n° 2018-003 du 31 janvier 2018 par laquelle le Conseil a autorisé la rétrocession des ouvrages hydrauliques et des espaces verts de la ZAC des Garrigues par CITADIS à la commune de Bédarrides.

Il convient donc d'acter le transfert à la CCSC de ces biens désormais inclus dans le domaine public de la commune.

Pour cela, monsieur le Maire sollicite l'autorisation de préparer et de signer le procès-verbal complémentaire de mise à disposition des espaces verts, reprenant les biens définis dans l'acte de cession notarié conclu avec CITADIS.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

9) **RAPPORT ANNUEL GRDF**

Sur le rapport de Christian TORT, Maire de Bédarrides

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été destinataire du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC), établi au 31 décembre 2017 par GRDF pour la concession de distribution de gaz naturel.

Ce document a été communiqué aux élus dans le cadre de la préparation du présent conseil et il reste à leur disposition sur la table des délibérations durant la séance publique.

Il est rappelé que le vote de cette délibération ne porte pas sur le document présentant le CRAC mais uniquement sur le fait que ce document a bien fait l'objet d'une présentation formelle en réunion publique du Conseil municipal.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

10) RAPPORT ANNUEL DES SERVICES "EAU POTABLE" ET "ASSAINISSEMENT" DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA RÉGION RHÔNE VENTOUX

Sur le rapport de Christian TORT, Maire de Bédarrides

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été destinataire des comptes rendus annuels portant sur les activités et la qualité des services Eau Potable et Assainissement du Syndicat Rhône Ventoux.

Ces documents ont été communiqués aux élus dans le cadre de la préparation du présent conseil et ils restent à leur disposition sur la table des délibérations durant la séance publique.

Il est rappelé que le vote de cette délibération ne porte pas sur les documents présentés mais uniquement sur le fait qu'ils ont bien fait l'objet d'une présentation formelle en réunion publique du Conseil municipal.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

11) DÉCISIONS DU MAIRE

- Décision du 03/09/2018 n°2018-06 portant sur l'affectation d'un emplacement au cimetière pour l'association du Souvenir Français.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.